

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARR2021_ 0044

ARRÊTÉ

OBJET : AUTORISATION DE PROROGATION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT ALLÉES SIMONE DE BEAUVOIR , BORIS VIAN ET ALBERT CAMUS A NOISIEL (77186) POUR LA POSE D'UN RÉSEAU DE CHALEUR DU 16 MARS 2021 AU 16 AVRIL 2021

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

VU le Code de la route,

CONSIDÉRANT la demande du 5 mars 2021 de la société RVM, sise RD 87 EPAUX-BEZU (02400),

CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre des travaux de terrassement et d'enfouissement allées Simone de Beauvoir, Boris Vian et Albert Camus à Noisiel (77186), pour la pose d'un réseau de chaleur,

CONSIDÉRANT que la société RVM, sise RD 87 EPAUX-BEZU (02400), est l'entreprise chargée des travaux,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et de stationnement aux abords de la zone de chantier, et ce, pendant toute la période des travaux,

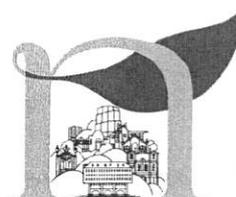
ARRÊTE

ARTICLE 1 : La société RVM, sise RD 87 EPAUX-BEZU (02400), est autorisée à procéder aux travaux de terrassement et d'enfouissement allées Simone de Beauvoir, Boris Vian et Albert Camus.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera neutralisé sur les 10 places le parking Simone de Beauvoir à NOISIEL (77186), pour la pose d'un réseau de chaleur, du **16 mars 2021 au 16 avril 2021**.

ARTICLE 3 : L'entreprise RVM est autorisée à mettre en place ses installations de chantier allée Albert Camus du **16 mars au 16 avril 2021**. La livraison des matériaux et/ou autres nécessitants des véhicules lourds ne sera pas autorisée.

1/3



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2021_

0044

Portant « AUTORISATION DE PROROGATION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT ALLÉES SIMONE DE BEAUVOIR , BORIS VIAN ET ALBERT CAMUS A NOISIEL (77186) POUR LA POSE D'UN RÉSEAU DE CHALEUR DU 16 MARS 2021 AU 16 AVRIL 2021 »

ARTICLE 4 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier, qui sera délimité par des panneaux de signalisation. Les véhicules en infraction feront l'objet d'un enlèvement et mise en fourrière. Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 5 : La mise en place de la signalisation, et la protection des zones de travail, sont placées sous la responsabilité de l'entreprise titulaire des travaux.

Elles seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public et dans le respect des règles de l'art. Le chantier est autorisé de 8 heures à 17 heures 30.

ARTICLE 6 : La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame le Directeur général des services de la Ville de Noisiel,
- Monsieur le Commissaire de Police du Val Maubuée,
- La société RVM,
- Le Service communication,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 15 MARS 2021

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Cadre réservé à l'AG

2/3



Envoyé en préfecture le 18/03/2021

Reçu en préfecture le 18/03/2021

Affiché le

SLOW

ID : 077-217703370-20210315-ARR2021_0044-AR

VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2021_

0044

Portant « AUTORISATION DE PROROGATION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT ALLÉES SIMONE DE BEAUVOIR , BORIS VIAN ET ALBERT CAMUS A NOISIEL (77186) POUR LA POSE D'UN RÉSEAU DE CHALEUR DU 16 MARS 2021 AU 16 AVRIL 2021 »

Transmis au représentant de l'État le 18 MARS 2021
Affiché en Mairie le 18 MARS 2021
Publié au Recueil des Actes Administratifs le 18 MARS 2021
Notifié le 18 MARS 2021

3/3

